



Envoi au contrôle de légalité le : 6 décembre 2023

Publication électronique le : 6 décembre 2023

**DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS**

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

REUNION DU 20 NOVEMBRE 2023

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

**Secrétaire** : Mme Maryse DELASSUS

**Étaient présents** : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Blandine DRAIN, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, M. Laurent DUPORGE, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUCHCINSKI, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, Mme Zohra OUAGUEF, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, M. Bruno COUSEIN, M. Philippe FAIT, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Alexandre MALFAIT, Mme Sylvie MEYFROIDT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. François LEMAIRE, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Steeve BRIOIS, M. Ludovic PAJOT, M. René HOCQ, Mme Emmanuelle LEVEUGLE.

**Excusé(s)** : M. Pierre GEORGET, Mme Stéphanie RIGAUX.

**Assistant également sans voix délibérative** : M. Jean-Louis COTTIGNY, M. Bertrand PETIT, M. Jean-Marc TELLIER.

**Excusé(s) sans voix délibérative** : M. Michel DAGBERT.

**PARTICIPATION DU DÉPARTEMENT AU CHALLENGE ' CLIMAT USAGE À  
DESTINATION DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES ' (CUBE.S)**

(N°2023-505)

La Commission Permanente du Conseil départemental du Pas-de-Calais,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14, L.3121-14-1, L.3211-1 et L.3211-2 ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, son article L.1111-2 ;

**Vu** le Code de l'Éducation et, notamment, son article L.213-2 ;

**Vu** la délibération n°2021-257 du Conseil départemental en date du 01/07/2021 « Délégation d'attributions à la Commission Permanente » ;

**Vu** la délibération n°2022-484 du Conseil départemental en date du 21/11/2022 « Agir avec vous pour se réaliser dans le Pas-de-Calais - Pacte des réussites citoyennes » ;

**Vu** le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

**Vu** l'avis de la 3<sup>ème</sup> commission « Éducation, culture, sport et citoyenneté » rendu lors de sa réunion en date du 06/11/2023 ;

Après en avoir délibéré,

**DECIDE :**

**Article 1 :**

D'attribuer et verser aux 8 collèges publics concernés, repris au tableau ci-dessous, la dotation de 2 400 € par collège au titre de la participation du Département au challenge "Climat, Usage des Bâtiments d'Enseignement Scolaire" (CUBE.S) mis en place dans les 8 collèges publics du Pas-de-Calais, pour l'année scolaire 2023-2024, d'un montant total de 19 200 €, selon les modalités fixées au rapport joint à la présente délibération.

<b>Territoire</b>	<b>Collège</b>
ARRAGEOIS	Charles Péguy - Arras
AUDOMAROIS	Albert Camus - Lumbres
BOULONNAIS	Angellier – Boulogne-sur-Mer
CALAISIS	Jean Monnet - Coulogne
LENS-HENIN	Jean Jacques Rousseau - Carvin
	Louis Pasteur - Oignies
	Paul Langevin - Rouvroy
	Paul Langevin - Avion

**Article 2 :**

Les dépenses versées en application de l'article 1 de la présente délibération sont imputées sur le budget départemental comme suit :

Code Opération	Imputation budgétaire	Libellé Opération	CP €	Dépense €
C03-288E01	6568//93288	Dotations pour activités pédagogiques périscolaires	1 511 532,00	19 200,00

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 44 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrit) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix
--

**(Adopté)**

.....  
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 20 novembre 2023

Pour le Président du Conseil départemental,  
La Directrice générale des services,

Signé

Maryline VINCLAIRE

# DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Réussites Citoyennes  
Direction de l'Education et des Collèges  
Service Réussites Educatives et Prospectives

RAPPORT N°46

## **COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

### **REUNION DU 20 NOVEMBRE 2023**

#### **PARTICIPATION DU DÉPARTEMENT AU CHALLENGE ' CLIMAT USAGE À DESTINATION DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES ' (CUBE.S)**

« Prendre en compte les enjeux climatiques dans toutes les politiques départementales », est une volonté transversale qui se traduit aujourd'hui au sein des 3 pactes du projet de mandat. Si cette ambition départementale s'appuie sur une gestion exemplaire et sobre des bâtiments, au premier rang de laquelle figurent les collèges, il convient de sensibiliser et former les générations futures que représentent les collégiens.

C'est dans cet esprit que le Département accompagne, par un soutien financier et organisationnel, le challenge CUBE.S qui permet aux élèves d'être au cœur de la transition énergétique, non seulement au sein de leur établissement mais également chez eux.

Engagés sur 2 ans, les collèges concernés témoignent de leur volonté concertée avec le Département de réduire leurs consommations énergétiques, par de bonnes pratiques, tout en assurant un confort pour tous les usagers.

Concrètement, grâce à un accompagnement collectif et pédagogique par une équipe dédiée du centre d'expertise partagé entre l'Etat et les collectivités (CEREMA), la communauté éducative se met au défi, pour identifier les pratiques en cours, de régler si nécessaire les installations techniques, élaborer et mettre en place les bons usages tout en éduquant les élèves aux économies d'énergie.

Ainsi, le financement départemental du dispositif Cube.s dans un collège couvre la prestation du Céréma sur les champs suivants :

- ✓ Animation et mise en réseau des collèges : les réunions, organisées et animées par le Céréma permettent aux collèges de mutualiser leurs expériences et de faire le point sur les différentes avancées ;
- ✓ Formation et accompagnement des équipes sur la mise en place de projet et l'élaboration d'un diagnostic participatif ;
- ✓ Mise à disposition d'un kit établissement contenant documents informationnels et outils de mesures ;

- ✓ Mise à disposition de kits ambassadeurs contenant fiches pratiques et petit matériel pour les collégiens afin de leur permettra de réaliser seuls le diagnostic énergétique de leur maison, pour identifier les bonnes et mauvaises pratiques chez soi.

Depuis 2019, 23 collèges ont expérimenté cette démarche qui favorise une culture de la sobriété énergétique en encourageant l'adoption de comportements responsables vis-à-vis de la consommation énergétique.

Il est important de rappeler que l'engagement du Département dans ce challenge CUBE.S permet aux collèges de bénéficier du dispositif de certificats d'économies d'énergie (CEE), prolongeant ainsi l'ampleur du projet de transition énergétique. L'accompagnement et l'ingénierie qui en découle en faveur des collégiens sont donc renforcés en termes de formation, de mise à disposition du matériel et d'actions en lien avec les programmes pédagogiques.

Pour cette année scolaire, la sélection des collèges a été établie sur des critères techniques liés notamment aux consommations constatées en matière d'énergie associant la direction de l'immobilier, les maisons du Département aménagement et développement territorial, la direction de l'éducation et des collèges et sur la volonté des équipes de direction des collèges de mettre en place ce programme.

Une liste de 8 collèges volontaires pour s'engager dans cette démarche est proposée :

<b>Territoire</b>	<b>Collège</b>
ARRAGEOIS	Charles Péguy - Arras
AUDOMAROIS	Albert Camus - Lumbres
BOULONNAIS	Angellier – Boulogne-sur-Mer
CALAISIS	Jean Monnet - Coulogne
LENS-HENIN	Jean Jacques Rousseau - Carvin
	Louis Pasteur - Oignies
	Paul Langevin - Rouvroy
	Paul Langevin - Avion

Les résultats feront l'objet d'une communication et d'une valorisation à la fin de la période de chauffe.

Le montant global de cette opération s'élève à 19 200 €, soit 2400 € par collège, permettant de contribuer à l'accompagnement opérationnel des collèges par le CEREMA.

Il convient de statuer sur cette affaire et, le cas échéant, de décider d'attribuer et verser aux 8 collèges publics concernés, repris au tableau ci-dessous, la dotation de 2400 € par collège au titre de la participation du Département au challenge CUBE.S mis en place dans les 8 collèges publics du Pas-de-Calais, pour l'année 2023-2024, d'un montant total de 19 200 €, selon les modalités fixées au présent rapport.

Code Opération	Imputation Budgétaire	Libellé Opération	CP	Disponible	Proposition	Solde
C03-288E01	6568//93288	Dotations pour activités pédagogiques périscolaires	1 511 532,00	659 698,91	19 200,00	640 498,91

La 3ème Commission - Education, Culture, Sport et Citoyenneté a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 06/11/2023.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil Départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY